



LYON-SPORT

Journal de tous les Sports

ORGANE OFFICIEL DE TOUTES LES FÉDÉRATIONS ET DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS SPORTIVES

de Lyon, des Alpes et du Sud-Est

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

QUATRIÈME ANNÉE

N° 160

19 Janvier 1901

ABONNEMENTS

Rhône et Dépt^s limitrophes... 6 fr.
Autres départements... 6 50
Etranger... 8 fr.

Chaque demande de changement d'adresse
50 centimes en plus

Le Numéro: DIX Centimes

Toutes les Communications en général doivent parvenir
avant le jeudi soir

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON, 15, Place Bellecour, 15, LYON

(A L'ENTRESOL)

Les Annonces sont reçues :

A LYON :

AU BUREAU DU JOURNAL

HIPPISME

CONGRÈS

DE

L'Association des Sociétés de Courses

DU CENTRE ET DU SUD-EST

Le lundi, 19 novembre 1900 à 2 heures du soir, a eu lieu, à Lyon, dans une salle du Jockey-Club, le 12^e congrès annuel de l'Association des Sociétés de courses du Centre et du Sud-Est, sur la convocation adressée, à la date du 31 octobre, par le président des sociétés adhérentes. Avaient été également invités au Congrès, comme de coutume, M. Portalès, inspecteur général des Haras, et MM. les directeurs des dépôts nationaux d'Anancy, Besançon et Clunay.

Etaient présents : MM. le marquis de BARBENTANE, président de l'Association des Sociétés de courses du Centre et du Sud-Est, des Sociétés de courses de Mâcon et de Vichy et de la Société hippique de Saône-et-Loire (réunions de Clunay, La Clayette, Le Creusot) ; — Adrien BEAUCHAMP, président de la Société hippique de Dompierre-sur-Besbre (Allier) ; — A. BLESS, vice-président de la Société Sportive du Rhône ; Henri de la BOULAYE, commissaire des courses de Chalon-sur-Saône ; le comte de BRINON, directeur du dépôt national d'étalons de Clunay ; — J. BUFFAUD, président de la Société sportive du Rhône ; — Paul CHABAUD, président de la Société hippique de la Drôme et de l'Ardèche ; — le vicomte de CHARDONNET, président de la Société bourguignonne (courses de Chalon-sur-Saône) ; — de CHAVIGNÉ, directeur du dépôt national d'étalons d'Anancy ; — J. DESJOYAUX, président de la Société des courses de Saint-Galmier ; — Paul DOYON, président de la Société des courses de Vienne ; — Paul DUGAS, commissaire de la Société des courses de Châtillon-sur-Chalaronne ; — Victor DUGAS, président de la Société des courses de Châtillon-sur-Chalaronne ; — le vicomte GRANT de VAUX, président de la Société des courses de Bourg ; — Joseph GUICHARD, commissaire des courses de Mâcon ; — A. JOANNARD, président de la Société des concours hippiques du Rhône ; — Octave JOLY, commissaire des courses de Vienne ; — le marquis de LEUSSE, commissaire des courses de Lyon et de la Tour-du-Pin ; — F. MICHEL, président de la Société des courses de Pont-Saint-Esprit ; — F. PERRAS, commissaire des courses de Saint-Galmier ; — Roux de BÉZUEUX, commissaire des courses de Paray-le-Monial ; — le vicomte de SÉYSSÉL, vice-président de la Société des courses d'Aix-les-Bains ; Louis TRESCA, président de la Société des courses de Lyon, et le secrétaire de l'Association.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le marquis de Barbentane, qui préside, souhaite la bienvenue aux représentants des nouvelles Sociétés récemment affiliées à l'Association, et constate avec une vive satisfaction que les délégués présents à la réunion sont aussi nombreux qu'aux précédents congrès. C'est là, dit-il, la meilleure preuve de l'importance que les Sociétés associées continuent à attacher à nos travaux.

Abordant l'ordre du jour, M. le président communique à l'Assemblée le résultat des vœux émis au dernier Congrès ;

Le vœu, relatif à la réglementation trop exclusive de l'inscription au Bulletin officiel des chevaux de demi-sang, avait été renouvelé sous une forme atténuée, puisqu'il se bornait à demander :

1^o Que les inscriptions au Bulletin officiel des chevaux nés en France soient admises à l'âge de 4 ans, dans les mêmes conditions qu'à l'âge de 3 ans et qu'à 5 ans un cheval puisse encore être inscrit, sous condition que la demande d'inscription sera appuyée par les Commissaires d'une Société de courses du département où il réside ; qu'il sera présenté à une Commission spécialement désignée pour ces vérifications et qu'il sera agréé par elle.

2^o Que la date d'inscription comporte également l'indication du propriétaire du produit au moment de l'inscription.

Malgré cela, le Comité du demi-sang, saisi de la question dans sa séance du 31 mars 1900, a simplement répondu qu'il regrettait, à nouveau, de ne pouvoir apporter au Règlement les modifications demandées.

En présence du refus, renouvelé, d'adoption d'une mesure de stricte équité en faveur des chevaux dont les aptitudes de trotteurs ne se sont révélées qu'à quatre ou cinq ans, plusieurs

estiment qu'il y aurait opportunité à provoquer une adhésion aux desiderata du Sud-Est chez la plupart des Sociétés de courses et de renouveler des démarches auprès de la Société du Demi-Sang qu'avec l'appui d'un très grand nombre de Sociétés ; coopération que l'on obtiendrait facilement, ces vœux étant ceux de la plupart des Sociétés donnant des courses de trot. Mais le Congrès est d'avis qu'il est préférable de différer cette consultation et de la réserver comme une mesure extrême.

D'autres membres expriment l'opinion qu'il y a une telle importance pour les petits éleveurs et les Sociétés de province à ce que les chevaux puissent être encore inscrits à 4 et 5 ans, tout au moins dans certaines conditions déterminées, ne fut-ce même qu'à titre exceptionnel, qu'il serait moins regrettable de voir le Comité du demi-sang fixer à l'âge de 2 ans le droit ordinaire à l'inscription, plutôt que d'évincer d'une manière absolue, et pour toujours, les sujets de 4 et 5 ans ! Ils proposent de modifier dans ce sens le vœu de 1899.

Mais l'opinion qui prévaut au sein de l'Assemblée est qu'il est préférable de se borner, quant à présent, à prier de nouveau le Comité de la Société du demi-sang de rechercher lui-même, en dehors des propositions des précédents Congrès, sous telle forme qu'il jugera préférable, à telles conditions qu'il croira opportun d'imposer aux retardataires, et en entourant de toutes garanties nécessaires les inscriptions supplémentaires, un moyen d'accorder l'inscription, à titre exceptionnel, au cheval de 4 ans tout au moins de manière que l'inscription par l'éleveur d'une déclaration dans le délai prescrit ne devienne pas un obstacle insurmontable fermant à jamais tous les hippodromes à un sujet qui aurait une certaine valeur tardivement reconnue.

Le vœu de 1899 sera donc présenté à nouveau ainsi modifié.

M. le vicomte de Chardonnet déclare ne pas prendre part au vote, en raison de sa qualité de membre de la Société du demi-sang, mais promet d'insister pour que le Comité cherche un moyen de donner satisfaction à des desiderata si souvent renouvelés par l'Association du Centre et du Sud-Est, et cela, sans diminuer les garanties dont doit rester entourée la sincérité des inscriptions.

En réponse au vœu également renouvelé des précédents Congrès, tendant à obtenir que les Sociétés de courses soient autorisées à offrir, dans les steeple-chases militaires, des prix aux cavaliers arrivant second et troisième, M. le Ministre de la guerre a adressé à M. le président de l'Association, la lettre suivante :

Paris, le 14 mars 1900.

Monsieur le Président,

Par lettre du 22 février dernier, vous m'avez fait l'honneur de me communiquer un vœu émis par l'Association des Sociétés de Courses du Centre et du Sud-Est, au Congrès tenu à Lyon, le 11 novembre 1899, vous tendant à l'attribution de prix aux officiers montant les chevaux arrivés second et troisième dans les steeple-chases militaires.

Le règlement du 8 février 1892, sur les courses militaires, a supprimé les objets d'art ou d'utilité militaire attribués jusqu'à cette époque au second et au troisième.

Cette mesure a été prise en raison du petit nombre d'officiers, qui, le plus souvent, prenaient part à chaque course, surtout en province.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous faire connaître que je ne puis donner une suite favorable au vœu que vous avez bien voulu me transmettre et je vous en exprime mes regrets.

Recevez, Monsieur le Président, les assurances de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre et par son ordre,

Le Général, Chef du Cabinet, signé: DAVIGNON.

L'Assemblée est loin de trouver suffisant le motif invoqué pour la suppression des objets d'art au second et au troisième, suppression contre laquelle elle n'a cessé de protester. Il est bien évident, en effet, que si, lorsqu'il y avait trois objets d'art à gagner, le nombre des concurrents était restreint, la mesure adoptée ne pouvait avoir pour effet que de le réduire encore.

Après délibération, le Congrès maintient son opinion, mais il s'en remet à sa Commission permanente pour juger de l'opportunité de démarches nouvelles. Celles-ci pourront être différées jusqu'à ce qu'il se présente des circonstances paraissant favorables.

(A suivre.)

Derby de Vichy

Voici les 52 engagements reçus le 31 décembre 1900 pour le Derby de Trotteurs (au trot monté) à courir en 1901.

Uncle Sam's Pride, Ussel, Ullor, Ut, Urgence, Uhlán, Uranie, à M. Beauchamp. — Ulrick, à M. Blavier. — Uplander, à M. Léon Blay. — Urétral, à M. E. Bonneau. — Urbain II, Usager, à M. Louis Bouillé. — Yopson, à M. Léon Bramard. — Un, Une, Uriage, à M. le comte de Chantemerle. — Urbaine, Uriage, à M. Emile Charpin. — Sterlet, à M. le marquis de Croix. — Urbaine, à M. Figuières. — Anémone, à M. Bernard Fleury. — Framboisette, à M. Henri Gasnos. — Ullor, Ullor, Ullor, Ullor, à M. Henri Garreau. — Univers, Up, à M. Gauvreau. — Uroskie, à M. L. Gérard. — Ullimatium, à M. Pedro Goullard. — Uncle Sam, Uncle Tom, Unique, Usbeck, à M. Et. Guyon. — Ulrix, Uxor, à M. Henri. — Ulloa, à M. vicomte de Jourdan. — Maud, à M. de Latuillerie. — Upper, Ursuline, à M. Edouard Marcillac. — Benjamin, à M. Mariotti. — Ullimatium, Ulula, Usurpateur, à M. H. Martineau. — Unitaire, Usillás, à M. Alexandre Olivier. — Ultra-Chic, Upsala, Urubamba, à M. Gaston Perrot. — Universelle, à M. Souet. — Bertrand, à M. Emile Vacherot. — Ulysse de Vigny, à M. le baron de Veauce.

Derby de Trotteurs à courir en 1902. — Voici les 47 engagements reçus :

Vaumas, Vieil-Or, Vendangeur, Verveins, Vauvres, Violette, à M. Ad. Beauchamp. — Warwick, Velasquez, à M. Léon Blay. — Valescure, Valteline, Vestale, Vigneron, Violette, à M. le comte H. de Chantemerle. — Vendée, Vengeur, Venise, à M. Emile Charpin. — Volcan à M. Crozet Pierre. — Valérius à M. Bernard Fleury. — Vigneronne à M. Fresnaux. — Vent d'Ouest, Vermicelle, Vigneron, à M. Henri Garreau. — Vésuve, Veux-tu, à M. F. Gauvreau. Volonté à M. Pedro Goullard. — Venise, Vervy-Well, Vicomtesse, à M. Etienne Guyon. — Vivacité, à M. Henry. — Vulpin, à M. le vicomte de Jourdan. — Valeyrae, Védérine, à M. Edouard Marcillac. — Victorieux, Violon, Volapuk, à M. H. Martineau. — Vert-Vert, Vétus-Eva, à M. Eugène Mignon. — Wagram, Vervy-Thoroughbred à M. Edouard Nicard. — Vierson, Villabor, Violette, Virginie, Viadica, Vouzeron à M. Gaston Perrot. Verveine, à M. F. Perthuy. — Victoria à M. le baron de Veauce.

Dans notre prochain numéro nous donnerons les engagements du Derby de 1903.

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

Pour l'amélioration de la race chevaline.

Voici les 61 engagements reçus, le 31 décembre, pour le 14^e grand Derby de chevaux français, au trot monté, qui sera couru, en 1903, à Chalon-sur-Saône.

Poullains : Gavotte et Gourmande, à M. Abel. — Alicante, Ancone, Annibal, Arpaillat, Figaro, Pilo-selle, à M. A. Beauchamp. — Amaryllis, à M. Fleury, Bernard. — Antigone, à M. Bigeard. — Ariette As-de-Carreau, à M. Cavey aîné. — Alexandre, Alfred, Apollon, Asperge à M. Le Cle de Chantemerle. — Aiglon Altesse, Arlette, à M. E. Charpin. — Andorre, à M. O. Geslain. — Anlezy, à M. G. Guény. — Alcade, Arcilly, Arverne, Arthur, à M. Et. Guyon. — Alcibiade, Allah, à M. A. Hémaré. — Aitzinago, à M. L. Hémaré. — Acolin, Already, Avril, Azy, à M. Henri. — Aralia, à M. le vicomte de Jourdan. — Aiglon, Alicante, Argenté, à M. Th. Lallouet. — Walbert, à M. O. Lefrançois. — Antigone, As-de-Pique, à M. Alph. Léguillon. — Ritton, à M. A. Mariotti. — Azy, à M. E. Mignon. — Allentive, à M. E. Nicard. — Aline, Allegro, Almée, à M. J. Olry. — Ardéo, à M. le marquis d'Osmond. — Achères, Alletia, Apremont, Avor, à M. G. Perrot. — Amourette, Aubade, à M. A. Prudon. — Asmodée, Avalanche, Avenir, à M. Ch. du Rozier. — Adversaire, à M. Ph. Savigny. — Xaintraillies, à M. Ant. Servajan. — Amandier, à M. Ar. Séval. — Amusette, Aquitain, à M. J. Touchard. — Aglaé, à M. Yver.

CALENDRIER HIPPIQUE

1901 JANVIER. — Dimanche 20 et mercredi 23, Courses de Nice.

FÉVRIER. — Samedi 16 (trotting), jeudi 21 (trotting), dimanche 24 (trotting), mercredi 27 (trotting), Courses de Nice.

MARS. — Dimanche 3 (trotting), vendredi 15, dimanche 17, Courses de Nice. — Dimanche 24 et 31, Courses de Marseille. — Dimanche 31, Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne (trotting et steeple).

AVRIL. — Dimanche 7 (Pâques) et lundi 8, Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne (trotting et steeple). — Dimanche 14, lundi 15, mardi 16, mercredi 17, jeudi 18, vendredi 19, samedi 20, dimanche 21, Concours hippique de Lyon.

MAI. — Dimanche 5, Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne. — Dimanche 12, Mardi 14, jeudi 16 (Ascension), dimanche 19, Courses à l'Hippodrome du Grand-Camp. — 19, 21 et

25, Courses de Limoges. — Dimanche 26, lundi 27 (Pentecôte), Courses de Saint-Étienne.

JUN. — Dimanche 15 et lundi 16, Concours Hippique de Moulins. — Courses de Saint-Galmier. — Dimanche 16 et dimanche 23, Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne. — Lundi 24, Courses de Bourg. — Dimanche 30, Courses de Bourbon-Lancy. — Courses de Bourg.

JUILLET. — Dimanche 1, Courses de Bourg. — Dimanche 7, Courses Paray-le-Monial. — Dimanche 14 (Fête Nationale), Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne (trotting et steeple). Courses de Vichy, Courses de Villefranche. — Lundi 15, Courses de Villefranche. — Mardi 16 et jeudi 18, Courses de Vichy. — Dimanche 21, Courses de Vichy, Chalon-sur-Saône, Aix-les-Bains. — Lundi 22, Courses de Chalon-sur-Saône. — Mardi 23 et jeudi 25, Courses d'Aix-les-Bains. — Dimanche 28, Courses de Vichy, de Chalamont, d'Aix-les-Bains, de Moulins. — Mercredi 31, Courses de Moulins.

AOUT. — Jeudi 1, Courses de Moulins. — Dimanche 4, Courses de Vichy, de Vienne. — Lundi 5, Mardi 6, Mercredi 7, jeudi 8, vendredi 9, Courses de Vichy. — Samedi 10, Courses de Châtillon. — Dimanche 11, Courses de Vichy, Châtillon, Nevers. — Jeudi 15 (Assomption), Courses de Montlimal, Courses de Roanne. — Dimanche 18, Courses du Creusot, de la Tour-du-Pin. — Dimanche 25, Courses de Paray-le-Monial.

SEPTEMBRE. — Dimanche 1, Courses de Cercy-la-Tour, de Pont-Saint-Esprit. — Dimanche 8, Courses de la Guerche, Feurs, Tannay. — Lundi 9, Courses de la Guerche, Feurs. — Dimanche 15, lundi 16, Courses de Clunay. — Dimanche 22, Courses de la Clayette, de Châteaurox. — Lundi 23, Courses de Châteaurox. — Dimanche 29, Courses de Mâcon.

OCTOBRE. — Dimanche 6, dimanche 13, dimanche 27, Courses à l'Hippodrome de Villeurbanne (trotting et steeple).

Les Sociétés hippiques sont invitées à nous faire connaître les additions et rectifications qu'il y aurait lieu de faire à ce calendrier.

Echos et Nouvelles

Miss Sydney et Rigolotte, actuellement à l'entraînement chez M. Verrière, partent incessamment pour prendre part aux trottings de Cannes et de Nice.

Le jockey Webb, qui montait Haut-Brion dans le Grand Prix de Monaco aux Courses de Nice, est tombé dans la ligne d'arrivée et s'est cassé la clavicule.

La Société hippique française vient de décider qu'un nouveau prix serait fondé en mémoire de son dernier président, récemment décédé, le comte de Juigné, et que ce prix serait décerné, cette année même, au concours hippique de Paris, dont la date d'ouverture est définitivement fixée au 25 mars.

Ce prix, d'une valeur de 1,000 fr., portera le nom de Prix Juigné et sera effectué au « parcours de chasse ».

Le maire de Cannes a souscrit 10,000 francs, au nom de sa ville, pour les courses qui vont être créées prochainement dans cette localité.

Le meeting cannaise comprendra deux réunions, une le 26 janvier, haies et steeple-chases, l'autre, le 7 février, consacrée entièrement au trot. Des subventions sont demandées par la jeune société aux sociétés sportives et de steeple-chases.

Si notre municipalité lyonnaise pouvait donner un pareil exemple, ce serait également de bon augure pour notre jeune Société Sportive du Rhône !

Le Comité de la Société du Demi-Sang s'est réuni, dimanche dernier, afin de procéder à l'élection du président, des vice-présidents et des commissaires pour l'année 1901. M. Riolteau a été réélu président à l'unanimité, et le Comité lui a voté une adresse de félicitations et de remerciements. M. Jacques Olry et le comte de Saint-Quentin ont également été réélus vice-présidents à l'unanimité. MM. le marquis Jean de Cornulier, Marcel Laurent et le comte Roderer ont été nommés commissaires des courses ; MM. E. de la Charme, de Gheest et du Pontavice de Heusey, commissaires-adjoints.

L'entraîneur Visa va partir, la semaine prochaine, pour Nice avec Sarcelle, au baron de Lathuillière, Sansonnet et plusieurs autres pensionnaires. Ces chevaux parachèveront leur préparation en vue des courses au trot de Nice et de Cannes.

Nouvelles instructions aux éleveurs pour les achats de chevaux. — Voici les nouvelles instructions que le service de la remonte prescrit pour les éleveurs qui désirent profiter des tournées des commissions d'achat :

1^o Les présentations des mois de janvier et février seront exclusivement réservées aux éleveurs pour les chevaux de quatre ans ;

2^o Tout vendeur auquel la remonte aura acheté vingt chevaux dans l'espace d'une année sera par-tout exclu des présentations réservées aux éleveurs, à moins qu'il ne puisse d'abord établir que les animaux amenés par lui au comité sont sa propriété depuis un an au moins. Cette constatation pourra être faite au moyen d'un certificat d'élevage délivré aux éleveurs au cours des tournées du comité, et pendant les explorations des officiers acheteurs ;

3^o Il ne sera plus admis aux présentations réservées aux éleveurs que des chevaux dits à tous crins, à moins que ces chevaux n'aient cinq ans administrativement ou qu'ils soient présentés montés en selle et en bride et ne soient reconnus être ainsi maniables aux trois allures ;

4^o Les comités devront, dans la fixation du prix d'achat, tenir grand compte de l'état, de la condition et du dressage de tout cheval de selle, de façon que s'il est bien net et facilement maniable en bride, aux allures, et s'il appartient à un éleveur, il soit payé au moins un dixième de plus qu'il ne le serait sans réunir ces conditions ;

5^o Les chevaux de cinq à huit ans seront achetés, comme par le passé, à toute époque de l'année, indifféremment aux marchands ou aux éleveurs.

Nous rappelons que les engagements à faire pour le Saint-Léger du Centre à courir à Vichy, en 1901, seront clos le 31 janvier prochain au Secrétariat des courses, Cercle international, à Vichy.

Le Grand Prix de Vichy. — Le mardi 29 janvier 1901, à Paris, avant 4 heures du soir, première déclaration de forfait pour le Grand Prix du Cercle International (400.000 francs) à courir en août prochain.

Modifications au Code de Steeple-Chase. — Dans ses séances des 20 et 28 décembre 1900, le Comité des Steeple-Chases de France a apporté les modifications suivantes au Code des Steeple-Chases.

A la fin de l'article 2 (Qualification des chevaux), il a été ajouté l'alinéa suivant :

« Les parcours des steeple-chases de 3.000 mètres devront comprendre huit obstacles, dont quatre au moins tels que : mur en terre, douve, rivière, bull-finch, mur en pierres ou double-barrière.

« Les parcours des courses de haies de 2.500 mètres devront comprendre sept obstacles, dont quatre haies et trois clôtures.

« Au-delà de ces distances, ces deux parcours devront comprendre un obstacle de plus par fraction de 300 mètres. »

A la fin de l'article 55 (surcharges et remises de poids), il a été également ajouté : « Après la publication d'un handicap, aucun cheval ne peut bénéficier, à quelque titre que ce soit, d'une remise de poids quelconque. »

Nous recommandons à nos lecteurs qui s'intéressent aux courses de Marseille et de Nice la lecture du Guide Bleu des Sportmen qui paraît le 30 janvier et donne des notes raisonnées sur les principaux concurrents des épreuves du Midi. Cette publication est, sans nul doute, connue de la plupart, mais les souscriptions nouvelles seront encore acceptées. — Envoi contre 2 fr. ; 167, rue Montmartre, Paris.

Equipage des Drags de Lyon

Fox-Hunting du dimanche 13 janvier 1901

Le beau temps et la proximité de Lyon avaient attiré une nombreuse et brillante assistance, dimanche dernier, au drag, dont le rendez-vous était à la gare de Meyzieux.

Les chiens, découplés tous près de la ligne du chemin de fer, ne tardent pas à prendre la piste et emmènent la chasse à vive allure à travers les terres incultes coupées de haies qui s'étendent jusqu'au canal. Un premier défaut est vite relevé et, après avoir traversé le canal au pont de Mézieux, l'on entre dans les communaux de Jonage, où le renard se fait chasser pendant plus d'une heure et demie. Ce n'est qu'à la tombée de la nuit que la bête est prise sur les bords du Rhône.

Comme toujours, le terrain de Jonage était excellent, et durant toute la chasse le train a été très rapide.

Les honneurs au commandant de la Rochère.

Maître d'équipage : M. Damour.

Reconnus en selle : lieutenant et Mme de Bour-nat, commandants de Monsenergue et de la Rochère, comte de Chabannes, marquis et lieutenant de Bridieu ; MM. E. Cottin, E. et G. Gillet, Aynard, Billoud, Schwartzbach, Bagueuand de Puchesse, Manhès de l'Harpe, Gourd, Poidebard, capitaines de Gissac, de Lafond, de Dampierre ; lieutenants Brunet-Lecomte, Chambert, de Lamotte, de Gourdon, Gayet, de Prunelle, etc., etc., etc.

Courses à Nice

La journée a été splendide, car la saison bal son plein en ce moment et l'animation, si grande dans la ville, s'est répandue sur le champ de courses.

AUTOMOBILES ROCHET-SCHNEIDER

se distinguent par leur SILENCE ABSOLU ABSENCE DE TRÉPIDATION Fabrication supérieure



MON ALEXANDRE

Tailleur, 10, rue Romarin, LYON (Terreaux) Vêtements exclusivement sur mesure, Complet, Veston, depuis 50 fr. ; Pantalon, depuis 15 fr. ; Complet cycliste, depuis 40 fr. Vêtements de Cérémonie à tous prix.

L'affluence était considérable au pesage, sur la pelouse et aux alentours mêmes de l'hippodrome. Le public arrivait de toutes parts : chemin de fer, tramways, dont le service est admirablement organisé, les voitures menaient chacune leur contingent de spectateurs, tous ravis par un temps idéal. Le soleil brillait de tout son éclat, le bleu du ciel se confondait avec le bleu de la mer et, dans le merveilleux décor du champ de courses, le public élégant faisait assaut de toilettes, au milieu des fleurs, au son de l'excellente musique du 3^e régiment de ligne. La fête a été complète.

Le Grand prix de Monaco a été admirablement réussi, en dépit des accidents de parcours inhérents au steeple-chasing. Cette fois le Nord a pris sa revanche sur le Midi, dont la défaite est des plus honorables. Le héros de la grande course de haies, *Fadri*, a succombé contre *Oural*, à M. Olry, qui, jeudi, n'avait pu prendre que la troisième place. *Fadri* avait encouru une surcharge de dix livres et la distance plus longue était mieux à la convenance d'*Oural*. Quatorze chevaux se sont présentés sous les ordres du starter, seul seulement ont achevé le parcours. *Jérémiade*, qui comptait un grand nombre de partisans, s'est dérobée à la première haie. Les deux chevaux italiens n'ont pas eu un meilleur sort. *Esperanza* est tombé à la rivière des tribunes; *Blue-Bag* s'est dérobé. *Pandour*, *Tendre Amour* sont tombés; *Arcadie* a été arrêtée. Dans le dernier tournant la lutte s'engageait, très vive, entre *Fadri*, *Oural*, *Haut-Brion* et *Drogman*; *Haut-Brion* paraissait particulièrement dangereux lorsqu'il culbutait à l'entrée de la ligne droite. Le poids se faisait sentir pour *Fadri* et *Oural* prenait à la fin, nettement l'avantage. Les deux chevaux de M. Ledat étaient placés troisième et quatrième.

L'écurie Liénard, victorieuse avec *Libos* dans le prix *Phébus*, paraissait avoir la première chance dans le prix des Alpes-Maritimes; malheureusement son représentant, *Governor*, s'est dérobé à la première haie de la ligne droite. Une belle lutte s'est engagée à l'arrivée entre *Marjolaine*, *Juriconsulte* et *Bois-Luzzy* et s'est finalement terminée à l'avantage de la jument du comte Henri d'Espous de Paul.

La Société a encaissé une de ses plus belles recettes, car je ne puis m'empêcher de répéter que tout a contribué au succès de la réunion.

Le Prix Phébus (3.000 francs, 2.800 mètres) a été pour *Libos* 7/4, à M. Ch. Liénard (F. Hall), battant de deux longueurs *Miragarré*, à M. J. Blanc-Paron (Stone) et *Gok*, à M. G. Ledat (Wright), troisième à huit longueurs. Non placés: *Tek-Tek*.

Pari Mutuel (5 fr.) *Libos*. Gagn. 16,50. Placé : 8. *Miragarré*. Placé : 16 fr.

Le Grand Prix de Monaco (40.000 francs, 4.400 mètres) a été pour *Oural* 5/4 à M. L. Olry (J. Clay), battant de deux longueurs *Fadri*, à la marquise de Villamejor (T. Pearce) et *Drogman*, à M. G. Ledat (Wright), troisième à quatre longueurs. Non placés: *Memorandum*, *Bedat*, *Juste Espoir*, *Cosmopolite*, *Blue-Bag*, dérobé; *Arcadie* et *Jérémiade*, arrêtée; *Haut-Brion*, *Esperanza*, *Pandour* et *Tendre Amour*, tombés.

Pari Mutuel (5 fr.). *Oural*. Gagn. 45 fr. Placé : 13 fr. 50. *Fadri*. 14. *Drogman* : 16 fr. 50.

Le Prix des Alpes Maritimes (5.000 fr., 2.800 m.). a été pour *Marjolaine* 25/1, au comte H. d'Espous de Paul (F. Bates), battant d'une demi-longueur *Juriconsulte*, à Mme Albert Menier (West) et *Bois-Luzzy*, au comte de Vassart d'Hozière (Collier), troisième à deux longueurs. Non placés: *Mignon IV*, *Souvenir Impérial*, *Fusain*, *Aïcha II*, *Galipoli* et *Governor*.

Pari Mutuel (5 fr.). *Ecurie d'Espous de P.* Gagn. 20 fr. 50. *Marjolaine*, 48 fr.; *Juriconsulte*, 14; *Bois-Luzzy*, 13,50.

ACHAT ET VENUE A LA COMMISSION : trotteurs, poulainiers, pouliniers et étalons.
M. A. CAPELLE, à Caen, rue Laplace, 19.

L'entraîneur **VERRIÈRE**, anciennement établi à Neuilly-Levallois, vient de s'installer dans un magnifique établissement situé, 210, route d'Heyrieu, à LYON-MONPLAISIR. Piste d'entraînement, paddocks, herbages, boxes du dernier confort. Se recommande aux propriétaires et éleveurs.

L'entraîneur-jockey **BLAIRS** prévient MM. les propriétaires qu'il prend des chevaux à l'entraînement à des conditions avantageuses. Lui écrire: 34, rue aux Fèvres, Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire).

OLD ENGLAND Gents Tailor (Messieurs) 8, rue Lafont, 8

TIR

A propos du classement de l'Excellence

CONCOURS DE 1900

Après cinq mois que le concours est clos, nous connaissons, enfin, le classement de l'Excellence.

M. le capitaine Moreaux est en tête. Rien ne saurait nous procurer plus de plaisir, car ce patriote, qui personnifie si complètement l'œuvre nationale du tir, est l'homme sur lequel le monde du tir français compte pour le mettre au niveau rêvé et dont, jusqu'ici, il ne nous fut donné d'en avoir idée par les manifestations que la Ville-Lumière a conduites.

Touchant le rang du capitaine Moreaux et des trois suivants c'est parfait, mais on ne peut rapprocher la valeur des tirs à partir du 5^e tireur classé, de ceux des tireurs inscrits depuis le 7^e rang de l'Excellence, sans se souvenir des publications faites par le *Lyon-Sport*, des 12 mai, 16 et 23 juin, sur la question résumée par la lettre ci-après, datée du 18 juin :

M. Rey-Ponce, au *Lyon-Sport*.

Suivant que j'interprète la note parue dans le *Tir National*, du 9 juin, et commentées par vous dans le dernier numéro du *Lyon-Sport*, le tireur qui réunirait les classements ci-après : catégorie 1^{re}, 1^{er} prix; catégorie 2, 1^{er} prix; catégorie 3, 1^{er} prix; catégorie 4, 1^{er} prix; catégorie 6, 15^e rang et pas de prix... serait classé APRÈS un autre tireur ainsi placé : 1200^e à la catégorie 1 ;

300^e à la catégorie 2 ; 500^e à la catégorie 3 ; 200^e à la catégorie 4 et 150^e à la catégorie 6.

Cependant le dit *sans prix* de la catégorie revolver aurait pour peil total, son rang au revolver compris, le chiffre de 150 ou 151 contre celui de 2.350, qui serait le lot du tireur qui lui est préféré, de par la décision du comité.

Et l'on prétend que les applications du programme de 1900 ont été étudiées ?

Cela ferait rire, si l'on ne devait pleurer de voir une occasion unique, si malheureusement gaspillée par pur orgueil de ne pas revenir sur des décisions prises au pied levé.

Veuillez agréer, etc. INDÉPENDANT.

Le cas ci-dessus s'est présenté tout comme l'avait présumé *Indépendant*, sauf que peut-être MM. Iceberg et Gautier (Châteauneuf), etc. n'ont pas tiré aux catégories 6 et 7; mais auraient-ils tiré que, non placés dans les primés, ce qui était facile eu égard au point des derniers classés (49 points sur 60, point plus élevé que celui fixé pour l'obtention du brevet supérieur au revolver), cela n'aurait rien changé à leur rang, car il était décrété par l'âme du Comité du concours de l'Exposition, que nul ne figurerait à l'Excellence, n'étant pas classé avec prix.

A Marseille, bien que n'ayant pas encore dirigé de grands concours de tir, les hommes qui conduisaient la fête avaient tout de suite compris que les échelles de récompense étant d'inégales hauteurs, on ne pouvait rationnellement calculer le talent des tireurs sans tenir compte du rang des *sans prix*, et c'est ainsi que MM. Perrier, Giezleri, Ménilon, Hirschi, Bouffier, Valozio, Rousselier, Cazin et Grutter furent classés à l'Excellence, qu'à Satory ils n'auraient pas figuré, ou seulement au titre des catégories où ils étaient lauréats.

M. Iceberg, 77^e à Satory, étant 151^e au revolver d'ordonnance, aurait été classé, suivant l'arrêté marseillais, le 5^e de l'Excellence; M. Gautier, de Châteauneuf serait arrivé 8^e. Le dernier classé aurait pu être au 36^e rang. On voit par là l'équitable base du procédé parisien.

— Nous croyons savoir qu'une catégorie d'excellence figurera au programme de Rennes. mais nous ne saurions avoir la moindre inquiétude quant à sa constitution, car M. le capitaine Moreaux, qui voit juste, ne voudra pas classer les tireurs suivant un système dont l'excentricité est la négation absolue du principe du tir et ne le cède en rien au jeu de Chicago. Rey Ponce.

LES LAURÉATS DU CONCOURS DE SATORY

Voici les lauréats tant attendus des Grands Prix remportés au dernier Concours de Tir de l'Exposition, à Satory, en août 1900.

Championnat du Monde (aux plus beaux tirs à toutes armes) : M. Kellernberger (Suisse).

Championnat de l'arme nationale : M. le capitaine Léon Moreaux, de Rennes.

Championnat au revolver d'ordonnance : M. le capitaine Chauchat, de Versailles.

Rois du Tir (fusil Lebel) : M. Gauthier, de Toul. — (Fusil libre) : M. le capitaine Léon Moreaux, de Rennes. — (Revolver libre) : l'adjudant Parroche, de Rennes.

Tournoi au pistolet de combat, au commandement, sur silhouettes noires placées à 25 mètres, organisé par la société le Pistolet, champion : baron André de Schonen.

Fusil de chasse, tir aux pigeons artificiels Harrison; champion : Roger de Barbarin.

Rappelons que le match international, aux armes libres, à 300 mètres, 60 balles par tireur, 20 dans chacune des trois positions, debout, à genou, couché, 5 tireurs par nation, a donné lieu au classement suivant :

1. Suisse, 4,399 points. — 2. Norvège, 4,290 points.
3. France, 4,278 points. — 4. Danemark, 4,255 points. — 5. Hollande, 4,221 points.

Société de Tir de Lyon

Dimanche, 20 janvier, de 8 heures du matin à la nuit, deuxième séance de l'École de tir réservée aux jeunes gens nés dans les années 1880, 1881, 1882, 1883 et 1884. Cette séance aura lieu au fusil Lebel, tir réduit à 25 mètres (système Jouvel), ainsi que les deux autres séances des 27 janvier et 3 février. Après cette dernière date il ne sera plus reçu d'inscriptions.

Le même jour, les exercices de tir des Sociétés de gymnastique, ainsi que le tir aux cartons et le concours au revolver libre auront lieu dans les conditions habituelles.

Société des Tireurs du Rhône

(Stand de la Doua)

Voici les principaux résultats du concours mensuel de janvier :

Première catégorie (série à 300 mètres). — 1. Jules Janin, 413 points; 2. Chapendard, 97; 3. Hess, 92; 4. Rémond, 91; 5. Fougère, 87; 6. Richoux, 81; 7. Gagneux, 37.

Deuxième catégorie (série à 200 mètres). — 1. Rémond, 142 points; 2. Jules Janin, 140; 3. Hess, 133; 4. Chapendard, 121; 5. Fougère, 121; 6. Richoud, 112; 7. Berlin, 105; 8. Gagneux, 88; 9. Séna-Pouzet, 84; 10. Meunier, 80; 11. Trépot, 12. Faurand.

Troisième catégorie (tir réduit). — 1. Guillermand, 161 points; 2. Gervet, 159; 3. Jules Janin, 138; 4. Berlin, 123; 5. Schmitt.

Le nouveau programme des concours mensuels est à la disposition des intéressés qui le trouveront au siège, cours de la Liberté, 61, les mardi, jeudi et samedi de 8 à 10 heures du soir et au stand les jours de concours.

COPENHAGUE. — Une grande fête de tir aura lieu à Copenhague, du 27 au 30 juin, organisée par l'Union des Sociétés de tir du Danemark, union qui compte environ 40.000 membres.

Comme la plupart des Sociétés de tir danoises, norvégiennes et suédoises s'occupent également de gymnastique, un concours de gymnastique sera compris dans le programme de cette grande fête de tir.

— Nous venons de recevoir du Ministère de Commerce une brochure ne contenant pas moins de trois cents pages, éditée à l'Imprimerie Nationale, et donnant les résultats du concours international de tir de Satory. Avec les photographies des principaux champions et lauréats, cet ouvrage contient tous les renseignements sur le concours et ses diverses commissions, ainsi que le palmarès complet des récompenses.

OLD ENGLAND Boys Tailor (Carroubels) 8, rue Lafont, 8

Demandez partout **L'IMMORTEL QUINQUINA** Apéritif idéal

AUTOMOBILISME

LOGIQUE

Il est des cas où accepter de gâté de cœur une chose bien établie ne présente aucun inconvénient. L'intelligence et l'expérience aidant, nous avons l'exemple de lois ou de décrets élaborés pour le plus grand bien du public, et chez personne il ne viendrait à l'idée de s'en plaindre.

Mais il y a d'autres cas, moins fréquents, peut-être, mais plus nouveaux, où la logique et l'utilité sont sabrées de main de maître, des cas trop rapidement étudiés où les décisions prises deviennent, non seulement inutiles, mais franchement nuisibles. Je n'en veux citer qu'un exemple : celui de la circulation des automobiles.

Des lois qui régissent la vitesse, de celles qui nous obligent à payer une taxe nous ne pouvons rien dire. Tout Français paye pour avoir le droit de vivre... il en paye bien d'autres. Nous, chauffeurs, nous payons pour avoir celui de rouler. C'est nécessaire. Inclonons-nous. Mais quand on a tiré de nous la quintessence, quand on nous a obligés à délier les cordons de notre bourse pour avoir le loisir de nous promener sur les routes, quand nous payons même le droit de humer un rayon de soleil et de respirer un peu d'air, on devrait bien nous laisser, au moins, passer tranquilles et respirer à notre aise. Et cela n'est pas.

Vous le voyez réfléchir à ce qu'il faut de peines et de démarches pour pouvoir faire de l'automobile? Vous le savez tous, puisque vous avez passé par là, mais les avez-vous jamais récapitulées? Et si vous avez vaincu les obstacles que l'administration faisait naître sous vos pas, c'est que l'amour du sport était terriblement ancré dans votre cœur!

Il faut, pour circuler même à deux pas, suivre une filière que chaque jour, menace de voir grandir encore. Et quelle dose de persévérance ne faut-il pas pour la suivre jusqu'au bout... Description détaillée de la voiture, déclaration de possession, paiement des droits! Et quelles formalités pour le permis de conduire! Il faut écrire à l'ingénieur des mines pour le prier humblement de vous donner rendez-vous. Il faut attendre sa réponse et, quand on l'a, se rendre à domicile. Lorsque vous arrivez chez l'ingénieur, il n'y sera plus, ou pas encore. Il faudra revenir le lendemain, le surlendemain, indéfiniment, jusqu'à ce que, par hasard, vous l'avez rencontré. Ensuite, huit ou dix jours d'attente.

Et, pendant tout ce temps, défense de rouler. Quand enfin vous recevez l'avis que votre brevet de chauffeur est accordé, il faudra aller le chercher. Si vous n'aimez pas les bureaux où l'on a toujours l'air de solliciteurs, il faudra cependant en passer par là.

Somme toute, après quinze jours d'inquiétude, de démarches, de sollicitations, de déplacements et d'impatience folle, vous aurez votre brevet. Ah! cela vous avance bien!

Inquiétudes, démarches, sollicitations, déplacements, impatience folle, tout est à refaire... il vous faut un numéro!

Au bout d'un mois, si vous n'êtes pas perdu dans un de ces bureaux où devenu enragé, vous pourrez, enfin, avoir le droit de circuler.

Plein d'ardeur, le cœur léger, vous vous élancez vers la grande route, heureux de pouvoir enfin rouler, et d'être libre... Halte-là! c'est l'octroi. Où sont vos papiers?

Fatalité! Oubliés dans un autre veston. Alors, c'est un comble, on vous dresse contravention.

Tout cela, ce sont les obstacles simplement semés sous nos pas. Mais il y a autre chose. Quelle logique se dégage de ce fouillis de formalités, quelle clarté d'esprit a présidé à cet entassement d'écueils? Vous l'allez voir.

On demande un permis de conduire : Comment l'obtiendrez-vous? En passant un examen devant l'ingénieur des mines?

Comment voulez-vous le passer cet examen? On vous défend de rouler si vous ne savez pas conduire, mais on vous défend de conduire avant de savoir rouler!

Force est bien à vous d'apprendre d'abord à mener votre voiture. Mais, puisque l'on vous met dans l'obligation de ne voir l'ingénieur que lorsque vous serez maitre de votre machine, à quoi servira cet examen, je vous le demande?

Si seulement le permis ci-dessus était une garantie pour le public, mais cela ne se peut pas. On peut être distrait ou imprudent, alors même qu'on a un brevet, et nous en arrivons à remarquer que la plus élémentaire logique devait faire prévoir, c'est que :

1^o Pourvu, ou non, d'un brevet, je puis occasionner un accident; 2^o Ma responsabilité est la même et sera constatée de la même façon, que j'aie un brevet ou que je n'en aie pas.

Le brevet n'étant une garantie, ni pour le public, ni pour la police, à quoi peut-il bien servir, je vous le demande encore?

Passons maintenant à autre chose. Je suppose que vous vous décidiez à aller passer l'examen. Avec quoi irez-vous?

Avec votre voiture? Non! Vous n'avez pas encore de permis. Il vous est interdit de sortir. Vous ne pouvez cependant pas y aller à pied.

Une seule solution vous reste : Prier un ami qui ait son brevet et qui ait la même voiture que vous, de vous mener, et passer l'examen sur la voiture de cet ami.

C'est très bien, mais si je n'ai pas d'ami qui possède la même machine?

Eh! bien, me dira-t-on, allez-y avec la vôtre. Oui, seulement, voilà où s'épanouit toute la beauté

de cette mesure : c'est qu'on me contraint de circuler, en m'obligeant à encourir une contravention! Je ne veux pas vous faire l'injure de chercher si ce procédé est logique; en termes vulgaires, cela s'appelle un traquenard.

Reste enfin la question du numéro. Elle n'est pas à discuter. C'est une mesure purement locale dont tout le monde est ennemi, depuis le chauffeur pour qui c'est une charge, jusqu'à l'homme de goût qui trouve cela affreux, jusqu'à la promeneuse, moins diplomate, qui ne manque jamais de s'écrier : Que c'est donc bête!

Cela choque tout le monde, parce que c'est laid, et cela fait rire parce que, de mémoire d'homme, jamais un chauffard maladroit ou imprudent n'a circulé avec son propre numéro.

On s'en passe partout, sauf à Lyon, ce qui revient à dire que notre pauvre ville est bien mal partagée, puisqu'elle est la seule où la police se déclare incapable d'arrêter une voiture ou de reconnaître un chauffeur par les moyens employés ailleurs.

Je sais bien que faire l'acquisition de quelques bâtons blancs, ou créer un corps d'agents cyclistes pourrait occasionner des dépenses, et l'on me dira que les finances de la ville s'y opposent, que c'est l'intérêt des contribuables d'avoir ce moyen économique d'être reconnus. D'accord, mais alors que la mesure soit juste, qu'elle soit générale. Il n'y a pas que nous de dangereux.

Donnez de gros numéros à tout le monde : Aux camions, aux voitures de maîtres; placez-en à l'arrière des chevaux de selle, à l'arrière des chiens, à l'arrière des malfaiteurs....

On arrivera ainsi à des résultats incespérés, on verra la presse publier des entrefilets comme celui-ci par exemple :

« Accident mortel : Hier, vers une heure de l'après-midi, en face du numéro 3 de la rue des Deux-Maisons, le chien n° 100, poursuivant l'achienne 100.000, a fait emballer le cheval 200 du camion 9 qui a cassé la patte à la jument 106 du capitaine 68 et de sa femme qui le suivait, dans le coupé 203. Le cheval emballé a renversé les sœurs 22 qui sont tombées en entraînant sur le pavé le vieillard 686.945, et tous trois ont été tués numéro 1 ».

Ce serait un peu étrange, mais quelle lucidité, quelle facilité pour rechercher les responsabilités! Quant aux malfaiteurs, la mesure serait pour eux de la plus absolue nécessité, et je ne comprends pas, puisqu'elle est utile pour les autos, qu'on ne l'ait pas encore mise en vigueur pour ce genre de citoyens. Tel noctambule passant rue de la République, à 3 heures du matin, verrait les numéros 0,4 et 0,2 dévaliser la bijouterie Augis, il noterait cela sur son calepin et, le lendemain, les signalerait à la police. Impossible de les manquer. Comment n'y a-t-on pas pensé?

Où, alors, si vous maintenez la mesure pour les automobiles exclusivement, il faut en voir les conséquences. Il est illégal de nous faire payer, à nous, chauffeurs, ce numéro qui est imposé comme garantie de sécurité publique. Nous ne sommes pas obligés, nous, les automobilistes, de payer la police. Si elle prend une mesure, que ce soit à sa charge, mais, encore une fois, les frais de numéro ne nous incombent nullement. Qu'on nous les donne, soit, mais que la ville paie la plaque et le graveur.

A ce compte-là, il faudrait grever aussi notre budget personnel de tous les frais occasionnés par la sécurité publique, et c'est au nom de l'égalité et de la justice que nous demanderons la réforme. La chauffeur paye pour être mis dedans? Eh! bien, le cavalier payera pour faire emballer son cheval.

Le piéton payera pour se faire écraser. Le commerçant pour se faire dévaliser. Le noctambule pour être assassiné!

Ma parole, c'est à devenir fou. Je n'y veux plus penser, car si cela m'arrivait, je gage qu'on vous obligerait encore à me payer le voyage et le séjour où vous savez.

Mais, ne soyons pas trop pessimistes. Après la pluie vient le beau temps, et le moment n'est peut-être pas éloigné où toutes ces tracasseries inutiles nous seront épargnées. Nous avons trop confiance dans la raison et le bon sens de ceux qui nous gouvernent, ou nous gouverneront, pour ne pas espérer une réforme, pour ne pas croire que, l'orage passé, un jour se lèvera où l'on pourra circuler tranquilles, acheter une voiture sans en faire une maladie, et voir enfin des lois favoriser notre industrie nationale, des lois permettre à l'étranger de venir en France, et aux Français de venir à Lyon. E. D'Y.

SOIRÉE DU MOTO-CLUB

Le Comité des fêtes du *Moto-Club* a pris à cœur de donner à ses invités des soirées dont l'intérêt va toujours en grandissant, et nous ne savons s'il faut le féliciter davantage ou pour le dévouement qu'il montre ou pour le plaisir qu'il nous procure.

Dans la réunion du 17 janvier, souriant, les artistes amateurs ont fait preuve d'un sérieux talent, et les invités, artistes de notre plus grande scène, ont été ce que l'on devait attendre d'eux, je veux dire parfaits.

A tous, le *Moto-Club* est heureux d'offrir, après les applaudissements qui ont accompagné leur succès, ses plus vifs sentiments de gratitude pour leur aimable concours.

Il nous serait difficile de donner les impressions profondes et joyeuses de cette soirée. Qu'il nous suffise de donner ici les noms de ceux et celles qui, tour à tour, nous ont charmés et que nous espérons bien entendre encore : MM. Berger, Joly, Mlle Dussert; MM. Bianconi, Launé; Mlle Falcon, MM. Gerbeau, Emile Etienne, Mlle Charpentier.

Enfin, du Grand-Théâtre : Miles Milcamp et Sapaly; MM. Garoute, Forest, Sylvain.

Comme toujours, après le concert, le salon, débarrassé de tout superflu, a été le théâtre de joyeuses et gracieuses danses jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Moto-Club de Lyon. — Assemblée générale du 10 janvier 1901. — Cette assemblée générale a eu lieu au local du *Moto-Club*, quai l'Est. A 9 h. 50. M. Bertrand, secrétaire, procède à l'appel des membres actifs. Le tiers de la totalité des membres sont présents, la séance est ouverte. Lecture est donnée de la liste des nouveaux membres. Comme membre actif M. Serrody; comme membres honoraires : MM. Roux, Boiraud, Dubois, Vallade, Missol, Walker, Guinard, Vachon, de Labretoigne, Dessert, Paillet, Goetz, Brut, Tourtier, Delbouze. L'admission se fait en bloc, aucune observation n'ayant été faite à ce sujet.

M. Collin remercie alors les membres de leur

dévouement, et cède la parole à M. Berger qui donne le compte rendu financier qui est adopté.

Après lui, M. Bertrand, secrétaire, rappelle, en termes humoristiques les divers faits saillants qui ont eu lieu l'année précédente.

Le bureau de vote est alors constitué : M. Bouchard, président, assisté de MM. Joannès Rivat et Lamure.

M. Bouchard adresse quelques mots de félicitations à M. Collin, président sortant; M. Bouchard à la parole facile et amusante; il devrait parler plus souvent.

L'élection du bureau, ainsi que nous l'avons annoncé, donne les résultats suivants :

PRÉSIDENT : M. Collin; VICE-PRÉSIDENTS : MM. Marge et Louis Rivat; SECRÉTAIRE : J. Feux; SECRÉTAIRE-ADJOINT : Archinard; TRÉSORIER : J. Rivat; TRÉSORIER-ADJOINT : BERGER; CAPITAINE DE ROUTE : Bertrand; LIEUTENANT DE ROUTE; Veyret; MEMBRES : MM. Soly, Ollion, Coindard, Bon, Crozet, Bouchard.

LES GROS NUMÉROS

Nous publierons, dans notre prochain numéro, une lettre adressée, par le maire de Lyon, M. Augagneur, en réponse à celle que lui avait écrite le baron de Zuylen, président de l'Automobile-Club de France.

La Coupe Provinciale du Sud-Est

M. de Farconnet, président de la *Fédération Automobile du Sud-Est*, vient de communiquer à M. Bertin, secrétaire, la liste des engagements reçus dans les délais fixés pour disputer, le 14 avril prochain, la Coupe provinciale du Sud-Est, savoir : *Moto-Club de Lyon*; *Automobile-Club de Salon*; *Automobile-Club d'Avignon*; *Automobile-Club Dauphinois*.

Les nombreuses inscriptions parvenues au président de la Fédération prouvent l'intérêt puissant soulevé par ce challenge dans les clubs, et l'émulation qui règne a donné au sport automobile, dans la région du Sud-Est, un essor remarquable.

Un raid intéressant. — MM. Nemoz, inspecteur et Bachelu, chef des départs du *Novelliste*, ont effectué, samedi matin, par une température sibérienne, le trajet de Lyon à St-Etienne sur une voiturette automobile.

Partis de Lyon à 3 h. 15 du matin, au moment du tirage de la troisième édition, ces messieurs sont arrivés à St-Etienne à 6 h., sans aucun arrêt en cours de route, et ont pu distribuer le *Novelliste* aux Stéphanois avant l'arrivée du premier train de Lyon.

Ce premier essai de transport de journaux par route est à signaler, ne fût-ce que pour prendre date, car qui sait ce que l'automobilisme nous réserve?

Essence de Pétrole Spéciale
Marque FENAILLE & DESPEAUX
BENZO-MOTEUR
POUR
Moteurs et Automobiles

CARNET MONDAIN DE NOS SPORTMEN

Nous invitons les présidents des sociétés sportives, à faire insérer sous notre rubrique la mention de leurs fêtes afin de prendre date dès la fixation.

Fêtes, Bals, Concerts, Banquets et Réunions de nos Sociétés Sportives

19 janvier. — Soirée dansante au Cercle Militaire.

26 janvier. — Banquet annuel du *Moto-Club de Lyon*.

commissaires MM. Grataloup, Fournier, Jaume, Wyse, Chazel, Bouissoud.

Cette brillante soirée fort réussie a duré jusqu'au petit jour et on affirme qu'à 8 heures du matin nos intrépides athlètes continuaient leur entraînement sur la glace, ce qui ne les a pas empêchés de jouer leur partie hebdomadaire de football.

HYMÉNÉE

Nous sommes heureux d'enregistrer les fiançailles de Mlle Jane Dubost avec un de nos plus sympathiques sportsmen, M. Blache, du F. C. R. L., ancien secrétaire des Régates-Lyonnaises et ami du Lyon-Sport.



CYCLISME

Chez nos amateurs.

La commission d'amateurisme de l'U. V. F., formée par notre confrère Victor Breyer, a, dans une de ses dernières séances, pris une décision fort libérale et qui, certainement, applanira beaucoup de difficultés.

Nos dirigeants lyonnais de l'U. V. F. et de l'U. S. F. S. A. feraient bien d'en prendre bonne note et voir s'il n'y aurait pas quelque chose à faire dans ce sens. Nous ne parlons pas de la Fédération Cycliste Lyonnaise, puisqu'il est entendu que cette Fédération ne reconnaît aucun pouvoir aux autres fédérations et surtout à l'U. V. F.

J'extrait donc le passage suivant, émanant d'un communiqué officiel de la Commission :

« Lettre de M. G. Fourchette, membre des Cyclistes Savoisiens, à laquelle il sera répondu que certaines courses interclubs de l'U. V. F. sont ouvertes aux membres des autres fédérations et que ceux-ci seront avisés à temps; la Commission laissera les sociétés libres d'ouvrir aux membres des autres fédérations les courses interclubs organisées par elles ».

Qu'en pense M. Laganne, le grand organisateur des courses interclubs à Lyon? Nous serions heureux de connaître son opinion à ce sujet et de savoir ce qu'il compte faire dans ce sens.

U. V. F.

Amateur. — Rappelons la définition de l'amateur, telle qu'elle vient d'être donnée par la Commission de l'U. V. F. que préside le Dr Paulin-Méry :

« Est amateur toute personne ne retirant de la pratique du sport aucun bénéfice pécuniaire, sous quelque forme que ce soit : prix, enjeux, indemnités ou primes commerciales et autres ».

U. S. F. S. A.

La Nouvelle Commission d'Amateurisme

A la suite de la dénonciation du traité qui liait jusqu'au 1^{er} janvier 1901, l'U. S. F. S. A. et la F. C. R. L. d'une part avec l'U. V. F. d'autre part, les deux premières fédérations, restées alliées, convinrent de former une commission d'amateurisme vélocipédique, composée de douze membres. Cette commission a été ainsi composée :

MM. Emile Carlier (Association Vélocipédique d'Amateurs); Paul Walter (Guidon Vélocipédique Parisien); Fernand Elias (Cyclo-Routier); Marcel Moulinet (Racing-Club de France); Legrand (Intermagasin Belle-Jardinière); A. Soyer (Intercorportations Vélo-Club du Livre); Hieronymus (Joyeux Pédaleurs); Alibert (Union Vélocipédique de la Préfecture de la Seine); Louis Duffaut (Union Vélocipédique de la Bastille); R. Desbulois (Union Vélocipédique de Saint-Ouen); Quentin (Pédale Monceau); J. Duval (Union Sportive de l'Ouest).

Assemblée générale du Cyclophile Lyonnais. — Vendredi dernier, 11 janvier, le Cyclophile Lyonnais se réunissait en assemblée générale dans son local, 23, rue d'Algérie. L'ordre du jour comportait : le compte rendu de 1900, le renouvellement du Conseil d'administration, la nomination de divers délégués, etc.

A 9 h. 1/2, M. Terrasse ouvre la séance en présence d'une centaine de sociétaires ayant répondu à la convocation. Aussitôt le bureau provisoire est ainsi établi : M. Robert, doyen d'âge, président, MM. Georges Francillon et Maurice Bertrand, assesseurs.

M. Robert fait l'éloge de la Société et de ses dirigeants, puis recommande aux sociétaires de ne jamais perdre de vue sa devise méritée : « Ascendans ».

Le scrutin est alors ouvert pour l'élection du nouveau Conseil d'administration qui se trouve composé de la façon suivante pour l'année 1901 :

MM. Terrasse, président; Rohmer et Marius Brunier, vice-présidents; Reydellet, secrétaire; A. Francillon, secrétaire-adjoint; Blanc, trésorier; Burdet, trésorier-adjoint; Cruziat, Paul Laurent, Claudius Giraud, L. Gougenheim, Dufour, conseillers.

M. Terrasse adresse ses félicitations à M. Robert et lève son verre à la santé du Cyclophile Lyonnais. L'assemblée nomme ensuite les délégués : M. Paul Laurent, délégué à la Fédération du Haut-Rhône; M. Pautard, délégué à la Fédération Cycliste Lyonnaise.

Nous rappelons que le Congrès de 1901 de la F. H. R. se tiendra à Lyon pour les fêtes de Pentecôte. Le Cyclophile Lyonnais est désigné comme club directeur dudit congrès.

L'Auto-Vélo est ajouté à la liste d'abonnement aux journaux.

Le deuxième fête de famille d'hiver aura lieu au Cercle, samedi prochain.

Le bal militaire ayant été reporté au 9 février le Cyclophile Lyonnais décide d'ajourner son bal au 2 mars 1901, dans les salons de Monnier.

RUGBY.

GRENOBLE. — Le Banquet de la Pédale Grenobloise. — Les membres de la Pédale Grenobloise étaient réunis, dimanche, au restaurant Chavannes, à l'Esplanade, à côté du vélodrome (?) — pour célébrer leur banquet annuel.

M. Martin, président de la Société, présidait, ayant à ses côtés M. Fleuret, président de l'Union Cycliste Grenobloise, et M. Gouy, vice-président de la Pédale.

Au champagne, M. Martin, président, donne lecture d'une lettre d'excuses de M. Milly-Brionnet, président du Vélo-Club empêché; puis, dans une brève allocution, il assure les sociétaires qui l'ont, à son corps défendant, réélu président pour une année, de son dévouement à leurs intérêts.

M. Martin remercie M. Fleuret, regrette l'absence de M. Milly-Brionnet et, après un salut à la presse, boit à la prospérité de la Société.

M. Fleuret, président de l'Union Cycliste, apporte ensuite à la Pédale les salutations de la société qu'il représente.

Ces deux allocutions, courtes autant que courtoises, sont applaudies chaleureusement, comme on le conçoit, et joyeusement la fête continue par des chansons et des monologues.

GRENOBLE. — L'autre mercredi, une cinquantaine de convives, répondant à l'aimable invitation du maître de céans, étaient réunis pour prendre la crémillère au Café de Bourgoin qui vient de fonder à Grenoble, 4, rue Vicat, le « père » Bonnet, l'ancien président de l'Union cycliste grenobloise. La fête, très intime, ne s'est terminée que fort avant dans la nuit, après toute une série de toasts très humoristiques aux sports et à la presse sportive.

Nous avons cru utile de rappeler ici la création de cet établissement en ce qu'elle permettra aux touristes nombreux qui visitent la capitale des Alpes dauphinoises, de trouver désormais facilement un rendez-vous de cyclistes et, au surplus, une exquise urbanité, un vivant « Botin des Alpes dauphinoises » qui se multipliera pour satisfaire aux exigences de tous, en fournissant aux cyclistes, les renseignements les plus complets et les plus précis.

EDELWEISS.

— Ce soir, samedi 19 janvier, les négociants de l'industrie du Cycle se réuniront en un banquet tout amical chez Rozand, rue Lafayette.

Nouveau tarif d'affiliation à l'U. V. F.

Le mois de janvier étant celui où les Sociétés font leur réunion générale pour l'élection de leur bureau, le Comité décentralisateur du Rhône porte à la connaissance des Sociétés cyclistes de la région lyonnaise que, dans le but de dégrever le budget des sociétés, le Comité directeur, sur la proposition de la Commission consultative et des Sociétés, a décidé de réduire, à dater du 1^{er} décembre 1900, le tarif d'affiliation à la somme fixe de 20 francs (vingt francs) pour toutes les sociétés indistinctement.

En outre, la carte de l'U. V. F. sera obligatoire pour tous les membres affiliés. Nul ne pourra avoir de licence, soit professionnelle, soit amateur, soit athlétique, s'il ne justifie qu'il est possesseur de la carte. Il sera perçu un léger droit de 0, 25 pour l'établissement de la carte.

Pour tous renseignements d'affiliation ou autres, s'adresser au chef-consul de l'U. V. F., 5, rue de l'Hôtel-de-Ville à Lyon.

OLD ENGLAND Girls Tailor (Fillelles) 8, rue Lafont, 8

Gourmets !!! Demandez la VELOUTINE Liqueur hygiénique et de dessert, SARRE et Cie, 141, rue Garibaldi.

Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques U. S. F. S. A.

Extrait de l'Officiel :

Commission de Football Rugby de l'Union : En réponse à une lettre de M. Dedet, demandant dans quelle mesure le Calendrier Officiel engage les clubs contractants pour les parties d'entraînement, la Commission considère les clubs comme fermement liés par leur première décision, sauf dans les cas de : 1^o température (neige ou forte gelée); 2^o forfait déclaré huit jours à l'avance et nepermettant pas au club se désistant de jouer un autre match le jour fixé pour son rendez-vous annulé; 3^o entente réciproque.

En ce qui concerne les matches de championnats et de challenges organisés par l'Union, la Commission est seule juge de la modification des dates que les Sociétés ne sauraient changer, même après entente réciproque.

Pour la non observation de ces règlements les pénalités seront suivant les cas : ou l'avertissement ou le blâme, ou la suspension du capitaine.

La Commission émet le vœu que ces décisions soient portées au code de football-rugby.

Championnat de France

Conformément au règlement établi le 28 décembre 1899 indiquant que pour le championnat de France les régions sont divisées en 3 groupes : Rhône (Alpes, Littoral, Sud-Est); Garonne (Sud-Est, Sud); Seine (Paris, Manche, Centre-Ouest).

Le premier match se disputera le 24 mars à Paris entre les champions des régions de la Garonne et du Rhône.

La finale se jouera le 31 mars entre le vainqueur de la région de la Seine et celui du premier match sur le terrain de ce dernier.

Il est rappelé que dans chaque groupe les comités régionaux doivent s'entendre pour l'organisation des matches d'où doit sortir le champion de leur groupe; ils devront établir leurs dates de façon à avoir terminé le 17 mars. Ils sont priés d'adresser le plus tôt possible leur Calendrier à l'Union.

Comité du Sud-Est

Commission de Football. — Réunion du 15 Janvier 1901. — Sont présents : MM. Motte (R. C. L.), Fontanilles (F. C. R. L.), Tharin (S. L.), Giat, Andreani, Charavet (A. C. J. O. L.), Gay, Duranton (U. S. L. A.), Guicherd (S. R.). Absent excusé : Marjollet.

Lettre de M. Martinand appelant l'attention de la Commission sur le choix des arbitres pour les matches régionaux. La Commission arrête la liste des arbitres officiels :

MM. Clerc Albert, 23, rue du Plat; Pouzet Fr., 10, rue Président-Carnot; Burnichon, 42, rue Burdeau; Debroux, 29, rue du Bon; Bertin, 57, route de Crémiieux; Balmas, 9, rue Tolozan; Conty, 68, rue Garibaldi; Brochu, 63, rue Victor-Hugo; Deck, 41, rue Mazenod, chez M. Azais; Duranton, 32, quai de la Charité; Martinand, professeur au Lycée de Roanne, ainsi que MM. Pinsonneaux, Pivier et Chanto.

La Commission, en vue d'éprouver les arbitres, invite les capitaines à accepter les arbitres désignés par elle pour les matches d'entraînement qu'ils auront avant les championnats.

Arbitres désignés pour le 20 janvier : F. C. R. L. (2), R. C. L. (2), terrain du R. C. L., arbitre, M. Bertin; A. C. J. O. L. (2), U. S. L. A. (2), terrain du Lycée, arbitre, M. Deck.

La Commission nomme les arbitres officiels pour les championnats du Sud-Est (Voir le tableau).

Championnats d'équipes premières :

10 février : F. C. R. L. contre A. C. J. O. L., terrain de l'A.C.J.O.L. Délégués : MM. Guicherd (off.) et Bertin. Arbitre M. Conty.

R. C. L. contre U. S. L. A., terrain du R. C. L. Délégués : MM. Rivierre (off.) et Manières. Arbitre M. Pouzet.

24 février : F. C. R. L. contre U. S. L. A., terrain du F. C. R. L.; Délégués : MM. Tharin (off.) et Rivierre. Arbitre M. Balmas.

R. C. L. contre A. C. J. O. L., terrain du Racing. Délégués : MM. Duranton (off.) et Munieres. Arbitre M. Clerc.

10 mars : A. C. J. O. L. contre U. S. L. A. terrain de l'A.C.J.O.L. Délégués : MM. Deck (off.) et Fini. Arbitre M. Pouzet.

F. C. R. L. contre R. C. L., terrain du F. C. R. L. Délégués : MM. Guicherd (off.), Balmas et Audibert. Arbitre M. Clerc.

Championnats d'équipes secondes :

10 février : R. C. L. contre A. C. J. O. L., terrain de l'A.C.J.O.L. Délégué officiel : M. Barbie.

24 février : U. S. L. A. contre R. C. L., terrain du R. C. L. Délégué officiel : M. Deck.

3 mars : A. C. J. O. L. contre S. L. (1), terrain de l'A. C. J. O. L. Délégué officiel : M. Duranton.

U. S. L. A. contre F. C. R. L., terrain du F. C. R. L. Délégué officiel : M. Bertin.

10 mars : F. C. R. L. contre R. C. L., terrain du F. C. R. L.; Délégué officiel : M. Gay.

S. L. (1) contre U. S. L. A. (2), terrain du R. C. L., au Grand Camp; Délégué officiel : M. Bertin.

17 mars : R. C. L. contre S. L. (1), terrain du R. C. L. Délégué officiel : M. Gay.

F. C. R. L. contre A. C. J. O. L., terrain du F. C. R. L. Délégué officiel : M. Motte.

24 mars : A. C. J. O. L. contre U. S. L. A. terrain de l'A.C.J.O.L. Délégué : M. Galley.

F. C. R. L. contre S. L. (1) terrain du F. C. R. L. Délégué : M. Duranton.

Matches régionaux :

3 mars : Stade Roannais (1) contre Racing-Club Chalonnais (1) à Chalon. Arbitre : M. Clerc.

17 mars : Lycée Carnot de Dijon (2) contre et sur le terrain du vainqueur de Roanne ou de Chalon. Arbitre : M. Pinsonneaux.

31 mars : Vainqueur des Sociétés Lyonnaises contre et sur le terrain du vainqueur de la rencontre régionale du 17 mars. Arbitre : M. Martinand.

Championnat d'équipes troisièmes. — 3 mars : R. C. L. contre S. L. (2) terrain du R. C. L.; F. C. R. L. contre U. S. L. A. terrain du F. C. R. L.

10 mars : F. C. R. L., contre S. L. (2) terrain du F. C. R. L.; R. C. L. contre U. S. L. A. terrain du R. C. L. au Grand-Camp.

17 mars : F. C. R. L. contre R. C. L. terrain du F. C. R. L.

S. L. (2) contre F. C. R. L., terrain du F. C. R. L. Lycée de Saint-Etienne (1) contre Stade Roannais (2) à Roanne. Arbitre : M. Duranton.

Racing-Club Chalonnais (2) à Lyon contre vainqueur des Sociétés Lyonnaises. Arbitre : M. Debroux.

31 mars : A Lyon, le gagnant du match Roanne-Saint-Etienne contre le gagnant du match Chalon-Lyon. Arbitre : M. Burnichon.

Championnats interscolaires :

24 février : Lycée Carnot de Dijon contre Lycée de Bourg à Bourg. Arbitre M. Brochu.

Lycée de Roanne contre Lycée de St-Etienne à St-Etienne. Arbitre M. Bertin.

17 mars : Lycée Ampère contre le vainqueur du match Roanne-St-Etienne, à Lyon. Arbitre : M. Conty.

24 mars : vainqueur du 17 mars contre et sur le terrain du vainqueur du match Bourg-Dijon. Arbitre M. Martinand.

Les arbitres des championnats d'équipes secondes et troisièmes, pour la région lyonnaise, seront désignés dans la prochaine séance.

La Commission demande au Sud-Est de payer le déplacement des arbitres en province.

Les capitaines devront s'entendre sur le choix des arbitres désignés par la Commission et faire parvenir leurs réclamations avant le 19 janvier.

La Commission se réunira à cette date et jugera les différends.

La Commission décide d'écrire aux comités des Alpes et du Littoral pour que le match final entre les régions du Rhône ait lieu le 17 mars, le vainqueur de la région du Rhône devant jouer à Paris, le 24 mars, contre le vainqueur de la région de la Garonne. La prochaine réunion aura lieu mardi 22 janvier.

Commission de courses à pied. — Réunion du 15 Janvier 1901. — Présents : MM. Brochu, président; Motte (R. C. L.); Fontanille (F. C. R. L.); Tharin, Cagnon (S. L.); Guicherd (S. R.).

Championnat de Cross du Sud-Est. — La commission rappelle aux Sociétés que les engagements (5 francs par équipe) seront clos le 4 février prochain; mandats au nom de M. Balmas, trésorier du Sud-Est, 1, rue Victor-Hugo. La Commission, en vue de désigner un parcours officiel pour le cross du championnat, désigne MM. Brochu, Drevet, Rolland, Tharin et Cagnon pour aller reconnaître ce parcours le 27 février. Les Sociétés sont priées de déléguer leurs traceurs officiels.

Le secrétaire de la Commission est chargé d'écrire à M. Lambelot, délégué du comité à Dijon, pour le prier de s'occuper de l'organisation de la demi-finale, qui aura lieu à Dijon le 10 février. La Commission décide de demander au comité, l'achat d'une carte d'état-major de l'ouest lyonnais.

Les Sociétés sont invitées à faire connaître, le plus tôt possible, les noms de leurs traceurs officiels, ainsi que la date de leurs réunions inter-clubs de courses à pied.

Le F. C. R. L. annonce son inter-clubs pour le 9 juin.

Mardi, 20 janvier, à 9 heures, réunion de la Commission au siège. Ordre du jour : Championnat de Cross du Sud-Est, calendrier sportif 1901. Exactitude recommandée.

Le secrétaire : CAGNON.

Errata. — Une erreur de mise en page nous a fait omettre la semaine dernière une partie du procès verbal de la séance mensuelle du Comité. Nous le reproduisons ci-dessous.

A la prochaine réunion du 5 février, les délégués devront présenter un devis des frais à faire sur les terrains en ce qui concerne les matches pour lesquels ils ont été désignés.

Pour les matches d'équipes troisièmes, ainsi que pour les matches interrégionaux, l'arbitre sera délégué officiel du Comité.

La Commission de football, qui se réunira le lundi 14 janvier, arrêtera la liste définitive des arbitres. Les clubs qui ont des arbitres à proposer sont priés d'en faire parvenir les noms, avant cette date, au président de la Commission.

Sur une question du délégué du F. C. R. L., le Comité rappelle aux sociétés que pour tout match inter-clubs ou réunion ouverte les délégués au comité du Sud-Est ainsi que les membres de la commission compétente, porteurs de la carte spéciale, ont libre accès sur les terrains de sport.

Le bureau se réunira le mardi 22 janvier.

Le secrétaire : V. BROCHU.

FOOTBALL

Bordeaux vainqueur de Paris

Le Stade Bordelais a battu dimanche, à Bécon-les-Bruyères, le Stade Français, par 14 points à 3. Le début de la partie a été très intéressant et les Bordelais ont montré qu'ils étaient encore en progrès depuis leur dernière rencontre avec le Racing-Club de Lyon et une équipe parisienne de première catégorie, probablement celle de l'U. A. I., pour courir février.

Un match est en pourparlers entre le Racing-Club de Lyon et une équipe parisienne de première catégorie, probablement celle de l'U. A. I., pour courir février.

Dans les Alpes

A propos des prochains Championnats

Un athlète délégué au Comité des Alpes, nous prie instamment d'insérer la requête ci-après :

Au Comité des Alpes

Peu habitué à dithyramber en public (à l'instar de Noël Mable), je réclamerai tout d'abord la plus grande indulgence des membres du Comité des Alpes. Mais devant les difficultés que présentent déjà — un mois avant d'être joués — les championnats de football des Alpes, après mûres discussions avec les compétences de notre Comité, je n'ai plus hésité à exposer ici une idée que l'on s'est trop (systèmeusement peut-être) opposé à mettre en pratique dans la région. Je veux parler de la classification en catégories des équipes premières de Football.

A Paris et à Bordeaux pour le rugby, à Roubaix et à Marseille pour l'association, la classification des équipes, chose faite depuis longtemps, a donné de merveilleux résultats. Pourquoi ne l'adopterait-on pas dans les Alpes?

Il devient impossible, après un examen impartial et réfléchi, d'opposer à l'équipe du Lycée de Grenoble (je ne dis pas, à dessein, du Stade Grenoblois, car il est bien entendu que, cette année, le vieux Stade, le club champion, etc...) ne peut faire valoir ses chances dans un tournoi où il se rencontrera avec les équipes actuelles de l'A. A. L. G. et du C. S. G.) d'opposer à l'équipe du Lycée de Grenoble un quinze de Chambéry ou de Romans.

D'autre part, il devient, après ce même examen impartial et réfléchi, impossible de matcher Chambéry, Romans ou Saint-Marcellin contre Voiron, Gap ou Anney.

Une sélection s'impose. Les championnats des catégories d'équipes premières ne seront peut-être pas très chargés. Tant mieux si, au moins, nous avons un résultat régulier.

Il faut absolument subdiviser, c'est là un avis personnel, partagé par l'unanimité de mes camarades de football. — La création d'une deuxième catégorie d'équipes premières devient tellement évidente dans les championnats des Alpes de Football, qu'aucun club ne songera à se dérober pour faire parvenir son obole pour l'achat du bronze nécessaire comme challenge...

J'ai exposé mon projet, maladroitement peut-être, je m'en excuse. J'ose espérer que le très actif Comité des Alpes voudra bien le prendre en considération le temps n'étant aucunement limité de ce jour au premier match des championnats.

UN UNIONISTE DES ALPES.

Comité des Alpes

Championnat de Cross-Country. — A la demande de l'Union Sportive Gapençaise, dont l'équipe de cross ne pouvait se déplacer le 20 janvier, par suite d'un cas de force majeure, le Comité des Alpes dans sa dernière réunion, a renvoyé ce championnat au dimanche, 3 février, à 2 h. 1/2.

Championnat de Football-Rugby. — Le Comité rappelle que la clôture des engagements pour les championnats de football-rugby (Equipes 1^{res} et 2^{es}, et équipes de juniors) est fixée au samedi, 19 janvier 1901, à minuit, irrévocablement.

Envoyer les engagements, accompagnés d'un mandat de 5 fr. par équipe engagée, à M. Lamorte-Félines, président, rue des Jardins, 2, à Grenoble. Les championnats d'équipes premières auront lieu les 17 février, 24 février et 10 mars; ceux d'équipes secondes les 24 février, 10 mars, 17 mars et 31 mars. Ces dates sont irrévocables. Le détail sera publié incessamment.

Stade contre Cercle Sportif.

Dimanche s'est joué, à Grenoble, le match-revanche S. G. — C. S. G. Après une partie quelque peu entre deux équipes mixtes, mais en laquelle le Stade a dominé toujours son adversaire, il est finalement sorti vainqueur de la rencontre par 17 points (5 essais : 3 Prévot, 1 Mirabaud, 1 Jallifier et un but, Reydel) à rien au Cercle Sportif.

Voici, d'ailleurs, la composition exacte de ces équipes :

S. G. — Avants : Piccardy, Cadot, Montesieux, Fauché, Bouvier, Escallon, Day; demi : Elizon; trois-quarts : Lacour, Louison, Revilly, Rochas.

A la fin de la première mi-temps l'équipe a été quelque peu renforcée par la venue de Martinel, Pollet et Perrot.

S. G. — Avants : Pinalzis, Emptoz, Debon, Reydel, Viarot, Jordan, Muller; demi : Mirabaud, Bastin; trois-quarts : Prévot, Côte, Dalban, Jallifier; arrière : Plisson.

Stade (2) contre Vaucanson Sport (1). Tandis que se jouait le match S. G. — C. S. G. l'équipe première de Vaucanson-Sport sortait vainqueur contre l'équipe mi-seconde, mi-troisième du Stade, par 6 points à 0. Jeu fort peu intéressant surtout du côté du quinze stadiste. Noël MABLE.

MONTÉLIMAR. — La nouvelle société athlétique du collège de Montélimar a profité d'un temps splendide pour faire matcher ses deux équipes. L'équipe Vey a triomphé par 48 points à 3.

A GRENOBLE. — Dimanche 23 janvier. Fête musicale, artistique, littéraire, sportive et annuelle (ou!) du Stade Grenoblois, salle des fêtes, avec les concours des chansonniers et trouvères du Stade...

BEAUNE. — Le match de football, conclu entre les équipes premières de l'Union Sportive Beaunoise et de l'Union Sportive Dijonnaise, s'est joué, dimanche dernier, au Clos Ricaud sur un terrain très mauvais. L'équipe dijonnaise s'est présentée avec dix joueurs; deux équipiers beaunois sont passés dans ses rangs, et à 2 h. 20, le coup d'envoi était donné. Le sol glissant a empêché le jeu de passer. La partie n'a été que touches, mêlées et coups de pieds continus, où les avants de Beaune ont le plus souvent dominé leurs adversaires. Le but de l'U. S. B. n'a été sérieusement menacé que pendant cinq minutes, mais le jeu a été ramené dans les 22 mètres de Dijon, où il s'est cantonné. Deux essais sont marqués pour Beaune.

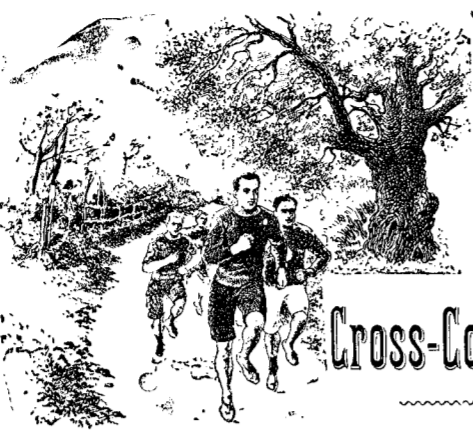
A la suite d'une rencontre violente entre Chandelier de l'U. S. B., et Pierrat de l'U. S. D., les équipiers dijonnais protestent et se refusent à continuer le match.

De ce fait, l'arbitre, M. Pinsonneaux, qui a très bien rempli ses fonctions, siffle la fin au bout de trente minutes de jeu et proclame l'U. S. B., vainqueur par huit points (un essai : Fontaine, un essai : Bonnard, un but : Lambin) à 0 à l'U. S. D.

Un vin d'honneur a été offert à l'U. S. D., au pavillon du Jardin Anglais, et les deux équipes se sont séparées en fixant la revanche au mois de mars.

Au Stade Grenoblois
En toute intimité, jeudi dernier, on a terminé, - au Stade - les vacances du jour de l'an en l'honneur des Lyonnais Stadiastes : Gédé et Traffort, le brigadier fourrier de Tringlots. Tous, bien comptés, nous étions réunis douze fondateurs du Stade parmi lesquels : la trinité Eugène, Alfred et Albert Debon, Côte, R. Revol, Jordan, Baslin, etc...

es... C'est pourquoi je me suis permis de tant insister, pour faire passer ces vingt lignes dans le présent Lyon-Sport.
NÔEL MABLE.



Cross-Country

Le Challenge Ayçaguer

Dimanche dernier, à Charbonnières, s'est disputé, pour la deuxième fois, le Challenge Ayçaguer. Disons de suite que le Racing-Club de Lyon est sorti vainqueur et reste, encore cette année, détenteur du challenge.

montée où Charrin, qui n'a pas l'air à son affaire, est un peu lâché. Des sous-bois, des terres labourées, des prairies se succèdent et les coureurs, qui qui marchent superbement, malgré le manque d'entraînement chez quelques-uns, sont bientôt de retour contrairement aux désirs des officiels qui, pendant ce temps, font force manilles. Cagnon, un peu distancé, revient bien sur la fin et rejoint Mage. Drevon, qui a lâché tout le monde, arrive premier courant les 9 kil. environ en 34'22. Raymond 2e en 34'30, puis Mage et Cagnon ensemble en 34'40.

L'absence du Racing-Club Chalonnais s'explique par les matches avec le R.C.B.
Vu au départ : MM. Lemonon (R.C.C.) ; Molte, Richard, Pellardy (R.C.L.) ; Vidal, Salesses, Baizé, Barbie (S.L.) ; Rolland (A.C.J.O.L.), L.D.
DIJON. - Dimanche dernier, le Racing-Club Bourguignon a fait courir un cross d'entraînement à Larrey, sur 7 kil. seulement. Deux groupes de coureurs se sont entraînés le matin et l'après-midi. Ont suivi la piste : MM. Bertrand, Jacqueline, Bourreau, Gémardin, Del-Brenière, Ravaut, etc...

Les coureurs devront être réunis pour la remise des brassards.
La piste mesurera 12 kil. environ et sera tracée par les membres de l'U. S. D.
L'arrivée se fera le long du canal de Bourgogne, où se tiendront les officiels nommés par le Club organisateur.
Les coureurs auront une belle ligne droite qui se terminera sur les grands prés de Larrey où se jouera une partie de football en attendant les premiers.

Papiers Peints
FRANÇOIS VIRCHAUX
Colleuse-Décorateur
TRAVAUX ARTISTIQUES
116, avenue de Saxe, 116
LYON

INSTITUT D'AÉRO-PIESO-THERMO-THERAPIE
8, rue Cardinet, PARIS. - 3, place Bellecour, LYON.
Les affections les plus rebelles, les plus anciennes comme les plus récentes de la peau et du cuir chevelu; celles réputées mêmes incurables, telles que lupus, cancer, tuberculose, eczéma, psoriasis, impétigo (croûtes de lait), teignes, pelade, syco-sis, etc., sont traitées et guéries radicalement sans crainte de récidive.

CH. MORETTON & Co
LYON - 9, place des Jacobins, 9 - LYON
PIANOS et ORGUES
CHOIX CONSIDÉRABLE ET PRIX RÉDUITS
Vente au Comptant ou avec 3 Ans de Crédit
LEÇONS de HARPE CHROMATIQUE sans PÉDALE
Harpe d'études à la disposition de tous les Elèves
ENVOI FRANCO, NOTICE ILLUSTRÉE

A. TUNMER
146, rue de la Pompe, PARIS
TÉLÉPHONE : 685-86
DÉPÊCHES : Tunmer-Paris
Ballons de Rugby
Le Passe-partout... 7.50
Le Cupité, recommandé... 12.75
Le League, supérieur, employé dans tous les matches internationaux durant la saison 1909-1910... 14.50

QUINA CONSTANS DES CLERCS DE ST-VIATEUR
Délicieux Apéritif, Excellent Tonique
DÉPOT GÉNÉRAL : Procure des Clercs de St-Viateur, à Oullins (Rhône)
DÉPÔTS A LYON : DUMAS-VELMINT, 13, place Bellecour.
MUYARD, épicerie, place Morand.
LITRE : 2 fr. 50 ; FLACON pour CYCLISTES ET TOURISTES : 0.45

5 DIX
CINO-DIX
75 10
Rue de la République

LA MOUSTACHE N'A PAS D'ÂGE !
Jeunes Gens & Civils
Séduits, demandez le SPÉCIFIQUE PICARD MOUSTACHE et BARBES en 45 JOURS. Il fait repousser cils et cheveux. Prix 2'25. Petit échant. d'essai 0'75. E. Timb. ou mand. DELBREIL, St-Parthé, 3, TOULOUSE.

LA MUTUELLE NATIONALE
Société de prévoyance et d'assurances mutuelles sur la vie, approuvée par le Conseil d'Etat, autorisée par décret présidentiel du 18 décembre 1895, fonctionnant sous le contrôle direct de l'Etat, constituée à chacun, en 12 ans, un capital espèces permettant à tous la création, soit d'une dot, soit d'une pension de retraite, avec garantie de remboursement en cas de décès. On verse depuis 5 francs par mois et pendant 10 ans seulement.

GRAND HOTEL DES BEAUX-ARTS
Lyon
Association des Secréétaires de Courses et Travaux conduisant aux Hippodromes
Maison des Bénévoles des Courses, des Propagandistes, des Salles de Bains et de Dououches - Eclairage électrique et Chauffage à vapeur

POLISSAGE, NICKELAGE PERFECTIONNÉS
Atelier spécial pour Articles bicyclette
Dorure et Argenture
BRONZES DIVERS
Marius DURANSON
38, Rue Bossuet, LYON

MAISON DOUÉ
7, Place de la Charité, LYON
PATINS DE LUXE, depuis... 8.50
MACHINES à coudre garanties, dep. 20 »
POÊLES à pétrole, si renommées (l'Équator), depuis... 32 »
BICYCLETTES 1res Marques (neuves) depuis 150 »
OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

HEVID
HEVID
Prix de la boîte : 2 francs
Directeur général : J.-C. BONNET, à St-Savinien (Charente-Inf.)
L'onguent de HEVID est le meilleur préservatif des maladies du pied des espèces chevaline et bovine. Il pénètre admirablement le tube corné, le nourrit et remet en bon état, en quelques semaines, le sabot le plus sec et le plus essant.

COMPTOIR CENTRAL de MÉDAILLES
Breloques et Insignes Artistiques
Robert ENAULT
DIRECTEUR
78, rue Réaumur, PARIS
Fournisseur des Clubs importants de Lyon ; et à Paris : U. V. F. ; U. S. F. S. A. de toutes Sociétés et Journaux de Sports. - MAISON SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉE.

SPORT OFFICE INTERNATIONAL
12, Merle, Road Pitney, LONDRES
Se charge de l'exécution de tous les paris sur les courses de chevaux
POUR RENSEIGNEMENTS, OU ENVOI DE VOUCHERS : Écrivez à M. le Directeur du "Sport Office International"

LA VELOUTINE
Grande Liqueur Hygiénique et de Dessert
SABRE & Co
LYON, Rue Garibaldi, 141, LYON
LA VELOUTINE composée d'une variété spéciale de plantes alpestres, se recommande par sa finesse à tous les gourmets.
C'est la Liqueur de table par excellence et le complément indispensable d'une bonne digestion

Chasseurs et Pêcheurs
TISSUS SPÉCIAUX
LAINE NATURELLE - IMPERMÉABLE
A. POIRET 21, rue des Deux-Écus, 21 PARIS
Diplôme d'honneur et Médailles aux Expositions
Envoi franco d'échantillons

MAISON A. REY
FONDÉE EN 1807
M. MAROKY, SUCCESSEUR
GRAND CHOIX DE
Musique Française
et Étrangère
500 fr. en clair - 530 fr. en verni
PIANOS EN PALISSANDRE
Garanti sur Facture
MAISON LA PLUS IMPORTANTE ET VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ

LA VELOUTINE
Grande Liqueur Hygiénique et de Dessert
SABRE & Co
LYON, Rue Garibaldi, 141, LYON
LA VELOUTINE composée d'une variété spéciale de plantes alpestres, se recommande par sa finesse à tous les gourmets.
C'est la Liqueur de table par excellence et le complément indispensable d'une bonne digestion

LA VELOUTINE
Grande Liqueur Hygiénique et de Dessert
SABRE & Co
LYON, Rue Garibaldi, 141, LYON
LA VELOUTINE composée d'une variété spéciale de plantes alpestres, se recommande par sa finesse à tous les gourmets.
C'est la Liqueur de table par excellence et le complément indispensable d'une bonne digestion

LA VELOUTINE
Grande Liqueur Hygiénique et de Dessert
SABRE & Co
LYON, Rue Garibaldi, 141, LYON
LA VELOUTINE composée d'une variété spéciale de plantes alpestres, se recommande par sa finesse à tous les gourmets.
C'est la Liqueur de table par excellence et le complément indispensable d'une bonne digestion

LYON-SPORT

Seul Organe de TOUS LES SPORTS dans la Région Lyonnaise, les Alpes et le Sud-Est
Est en vente à LYON, dans tous les Kiosques, le Samedi matin à la première heure

Table listing agents for Lyon-Sport in various regions:
LYON-SPORT donne, chaque Semaine, les Comptes-Rendus et les Programmes de toutes les Réunions Sportives de la Région
LYON-SPORT se trouve chez les Libraires et Marchands de Journaux ci-après :
Aix-les-Bains... MM. GÉRENTE.
Albertville... V. GACHON.
Avignon... ARLAUD.
Beaune... PIOT.
Bourgoin... BRUN-BUISSON.
Chalon-sur-Saône... JAMES.
Chambéry... CELLIÈRE.
Dijon... DAMIDOT.
Dijon... MM. CARILLON.
Gap... LAFONT.
Givors... PRUD'HOMME.
Grenoble... Mmes GENOUX.
La Tour-du-Pin... MM. CHALVIN.
Neuville-sur-Saône... MM. DEVOISE.
La Tour-du-Pin... BROCHIER.
Neuville-sur-Saône... MARGÉRIER.
Pont-de-Chéry... MM. DUPRAZ.
Rives... CHABERT.
Roanne... P. HENRY.
Romans... BRET.
Saint-Chamond... REYNAUD.
Saint-Etienne... ROUSSET & LAROCHE.
Tain... FRANKINET.
Tournon... MM. JOURDAN.
Valence... CHANGEAT.
Vienne... RAFFIN.
Villefranche-sur-Saône... DUVERDY.
Voiron... PREJET.
Thizy... JACQUET.
NOTTET.

PAPIER SATIN POUR CIGARETTES
Le Meilleur Papier de France
Cahier gommé très pratique pour faire d'avance ou au moment des Cigarettes qui ne se déroulent jamais